

Projet pédagogique
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
SAINT DOLAY
2020/2023



SOMMAIRE

- C'est quoi un projet pédagogique ?
- Le Projet éducatif de la Commune : valeurs éducatives et moyens mis en place.
- Situation initiale
- Descriptif de l'accueil de loisirs
- Les capacités d'accueil
- Le personnel et la communication
- Les tarifs
- Une journée type à l'accueil de loisirs
- Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe pédagogique
- Les séjours
- L'espace jeunes
- Intégration des enfants porteurs de handicaps

C'est quoi un projet pédagogique ?

- C'est un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique/ les intervenants/ les parents/les mineurs et l'organisateur.
- Il définit les conditions de fonctionnement
- Il sert de référence tout au long de l'action
- Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de vie quotidienne
- Il permet de construire les démarches pédagogiques
- Il est réalisé par l'équipe pédagogique

Le projet éducatif de la Commune

Compte tenu...

- Des différentes demandes des parents en matière d'accueil extra- scolaire
- Du problème de proximité/ mobilité des personnes et donc des enfants et des jeunes, des zones de Cran, Ste Anne, Burin...
- De la nécessité de proposer des ouvertures sportives, culturelles et éducatives aux enfants et aux jeunes.
- Des difficultés scolaires rencontrées par certains enfants et de celles rencontrées parfois par les parents pour les aider
- Du souhait des jeunes de se voir proposer des sorties et animations adaptées.

La Commune s'est fixé les objectifs suivants...

- Proposer des réponses liées aux besoins et difficultés des familles par la mise en place de structures d'accueil
- Donner à tous les ouvertures sportives, culturelles et éducatives les plus larges possibles.
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à la vie en collectivité
- Améliorer le cadre de vie périscolaire et extra-scolaire des enfants

Mise en place des moyens...

- L'animation socioculturelle, durant le temps libre, s'inscrit bien dans la continuité de l'action éducative développée au service de l'enfant, en complémentarité avec l'école et la famille
- Favoriser l'accès à l'information pour que chaque jeune puisse faire ses propres choix quel que soit son âge.
- Respecter la laïcité en permettant l'accueil de tous les enfants, quels soient leur milieu et les convictions de leurs parents, en excluant toutes discriminations d'ordre racial, religieux, physique et moral
- Volonté de respecter les rythmes de vie de l'enfant par un aménagement adapté du temps et des espaces.

Situation initiale...

La Commune de SAINT DOLAY compte 2402 habitants. Une commune étendue, cet éclatement entraîne des difficultés d'accès aux services pour les personnes les plus éloignées du bourg.

L'accueil est ouvert depuis 1991. En effet, le déracinement des familles et le plein emploi ont entraîné une nouvelle donne : la garde d'enfants devenait un réel problème ainsi que le manque d'offre d'activités de loisirs et éducatives pour les enfants et les jeunes.

Locaux, sites exploitables et matériel utilisable par le Centre de loisirs

- Salle des sports et dojo
- Parcours de santé
- City parc
- Espace vert lotissement des layes
- Espace jeunes
- Médiathèque
- Salle polyvalente
- Cantine municipale

Les différents partenariats possibles

- La médiathèque
- Les associations sportives et culturelles de la Commune
- Arc Sud Bretagne

Description de l'ALSH

Le centre de loisirs des enfants et des jeunes de 3 à 17 ans. Afin d'être au plus proche des besoins physiologiques du public, les enfants et les jeunes sont accueillis dans des espaces différents.

De plus, afin de respecter le développement physique et intellectuel des enfants et des jeunes, ils sont répartis sur plusieurs tranches d'âges : 3/5 ans 6/9 ans et 10/17 ans

Le Centre de loisirs est déclaré DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Nous sommes dans l'obligation :

- ✓ D'élaborer un projet éducatif et pédagogique
- ✓ De respecter un taux d'encadrement réglementaire et qualifié
- ✓ De suivre une réglementation spécifique aux accueils de loisirs (déclaration d'ouverture, capacité d'accueil...)

Un espace 3/5 ans :

- Une salle d'activité aménagée en plusieurs « petits coins »
- 2 salles de sieste ou repos
- Des sanitaires enfants et adultes
- Un bureau
- Une kitchenette
- Un local de rangement (produits d'entretien...)
- Une cour extérieure
- Un garage et local jeux extérieurs

Un espace 6/9 ans :

- Une salle d'activité aménagée en plusieurs « petits coins »
- Des sanitaires enfants
- Un local de rangement (fournitures...)
- Une cour extérieure
- Un garage et local jeux extérieurs

Un espace 10/17 ans : Espace jeunes salle de convivialité

- Une salle délimitée par plusieurs espaces (salon, activités, jeux de sociétés...)
- Des sanitaires jeunes et adultes
- Un coin cuisine

Capacités d'accueil

Périodes	Capacité totale	3/5 ans	6/13 ans	14/17 ans
Juillet	100	30	35	35
Août	75	25	30	20
Automne	75	25	30	20
Noël	/	/	/	/
Hiver	75	25	30	20
Printemps	75	25	30	20
Mercredis	48	20	28	10

Les Horaires

- Accueil échelonné : de 9h00 à 10h00
- Départ 17h30 à 17h45
- Garderie : 7h00/9h00 et 17H45 /19h00

Le personnel...

Le personnel pédagogique

- 1 directrice (BAFD, BEATEP, DEFA)
- 1 directeur adjoint (BPJEPS LPT)
- 1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans (les mercredis 1/14 enfants)
- 1 animateur pour 12 enfants pour les 6/17 ans (les mercredis 1/18 enfants)

Composition de l'équipe :

- L'équipe d'encadrement se compose au minimum de 50 % d'animateurs titulaires du BAFA, un maximum de 50 % de l'équipe peut être stagiaire BAFA, et un maximum de 20 % de l'effectif total peut être non diplômé.

Personnel technique salarié de la Commune :

1 personne pour l'entretien des locaux et service cantine

Tarifs (voir délibérations)

Les goûters pour tous les jours sont compris dans le tarif.

Les Mardis ou autres sorties dans la semaine sauf les vendredis : Accueil de 10h00 à 11h30 et repas obligatoire au restaurant scolaire. Sauf pour les 10/17 ans, possibilité de venir à 13h00 et sera facturée journée sortie.

Les vendredis : prévoir pique- nique.

Départ à 10h00 et retour à 18h00.

- **Adhésion espace jeunes** : 5,00 €

Facturation et encaissement :

Toute inscription est ferme et définitive, en cas d'absence ou annulation, la journée et le repas vous seront facturés. Seule la raison médicale sera retenue sur présentation d'un certificat médical

Le paiement des prestations s'effectuera après réception de la facture au domicile des familles. La facture est à régler au trésor public. Nous acceptons les chèques vacances.

Il est possible que certaines activités/sorties soient annulées ou modifiées pour diverses raisons (météo, inscriptions insuffisantes...)

Une journée type à l'accueil de loisirs... 7h00/9h00 : Garderie et pré accueil

- 9h00/10h00 : Accueil échelonné
- 10h00/11h45 : Temps d'activités
- 12h00 : départ pour la cantine et 11h30 les mardis.
- 13h15 : retour de la cantine et 12h45 pour les mardis
- 13h30/14h30 : temps calme pour les moins de 6 ans (5 ans)
- 13h30/16h00 : sieste avec réveil échelonné pour les moins de 6 ans (3 et 4 ans)
- 14h30/16h30 : temps d'activités pour les moins de 6 ans
- 13h30/14h00 : temps calme pour les + de 6 ans
- 14h00/16h30 : temps d'activités pour les + de 6 ans
- 16h30 : goûters
- 17h00/17h45 : départ échelonné
- 17h45/19h00 : garderie

Bien sûr cette journée type peut être modulée suivant les besoins et les attentes des enfants et des jeunes.

Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques ont été définis par l'équipe pédagogique (Animateurs, directrice et directeur adjoint) sur les différents temps d'une journée au centre de loisirs.



Notre mission, notre but principal, est de permettre aux enfants et aux jeunes de prendre du plaisir en fréquentant l'accueil de loisirs. Le centre est donc tout d'abord un espace ludique permettant de passer de bons moments avec les copains

L'accueil de loisirs est aussi un espace de détente, où nous tenons à respecter le rythme de chacun selon son âge et assurer sa sécurité physique, morale et affective.

L'accueil de loisirs est aussi un espace d'apprentissage du vivre ensemble afin de permettre à tous les enfants et les jeunes de grandir, d'évoluer dans de bonnes conditions. De ce fait, vivre ensemble, c'est aussi porter une attention particulière à l'enfant ou au jeune en tant qu'individu à part entière, qui évolue avec les autres.

Ce n'est qu'à cette condition, pendant son séjour, qu'il pourra prendre du plaisir dans ce qu'il entreprend et s'ouvrir aux personnes qui l'entourent.

Temps d'accueil du matin 7h00/9h00

Les temps d'accueil sont des moments privilégiés de la journée. Ils permettent de donner des repères aux enfants et d'instaurer un climat de confiance. De plus, ce sont des moments propices à la communication, le dialogue entre tous les différents interlocuteurs.

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Etre vigilant à l'accueil de l'enfant et de son accompagnant au sein de l'accueil de loisirs afin de créer chez l'enfant un climat de confiance, de sécurité entre tous les acteurs de sa journée</p> <p>Respecter la courbe d'intensité de chaque enfant en tenant compte de l'heure d'arrivée de celui-ci afin qu'il se sente bien physiquement et mentalement (détendu et sans appréhension) toute la journée</p> <p>Permettre à l'enfant de prendre du plaisir à participer aux petits ateliers du matin, sans stress et ainsi permettre aux parents d'être rassurés.</p> <p>Favoriser le contact entre les enfants dès leur arrivée, faire connaissance, les intégrer en réunissant les enfants habitués à fréquenter l'accueil de loisirs avec les nouveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Présence d'un nombre d'animateurs suffisant et se répartir les missions d'accueil des parents, intégration dans le groupe, visite du centre...✓ L'animateur doit être à l'écoute, ne doit pas juger et rester discret sur les retours des parents✓ Aller vers les familles et les enfants, expliquer le déroulement de la journée, échanger afin de connaître l'état d'esprit de leur enfant : rassurer si besoin les enfants et les parents✓ Accompagner l'enfant si besoin, lui demander ce qu'il veut faire et l'intégrer à un groupe par le biais du jeu et de la discussion✓ Installer dans les salles différents coins, ateliers calmes (commencer doucement la journée), rendre les différents espaces accueillants✓ Mise en place des jeux collectifs, de sociétés, lectures...✓ Faire l'évaluation : observer le comportement des enfants, s'il y a une bonne cohésion des groupes✓ Etre vigilant aux enfants qui s'isolent✓ Noter les arrivées sur la fiche de présence

Temps d'activités (10h00-11h45 et 14h00-16h30)

L'activité n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen de permettre à l'enfant de prendre plaisir, découvrir de nouvelles techniques...

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Proposer des activités de telle sorte qu'elles soient un outil et non le but des projets d'animation : l'activité n'est pas une fin en soi mais bien un support pour atteindre des objectifs</p> <p>Les activités devront permettre un apport ou approfondir des connaissances, une ouverture d'esprit et surtout donner envie et prendre du plaisir</p> <p>Développer la notion de choix chez l'enfant pour lui permettre de devenir acteur de sa journée, être capable d'affirmer ses goûts, qu'il se sente écouter et apprendre à faire des choix</p> <p>Proposer des activités en lien avec le thème et les objectifs des projets d'animation : créer un lien entre le projet d'animation et les activités afin que les enfants découvrent par eux-mêmes là où les équipes veulent les amener. Cela permettra de susciter l'envie, l'implication et la motivation des enfants.</p> <p>Permettre à chaque enfant de faire une évaluation individuelle des activités proposées (« j'ai aimé ou j'ai pas aimé », je voudrais faire...)</p> <p>Rendre les projets d'animation attractifs afin de donner envie au plus grand nombre d'y participer</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Adapter les activités si besoin en fonction des envies des enfants✓ Proposer différents styles d'activités (manuelles, d'expression, sportives, de coopération...)✓ Afficher les plannings afin d'informer les enfants et les familles des activités proposées✓ Prévoir le matériel et un répertoire d'activités✓ Mettre en place des outils d'évaluation ludiques à destination des enfants✓ Etre à l'écoute des enfants afin de répondre à leurs envies✓ Elaborer des projets d'animation qui motivent aussi l'équipe

Temps repas (12h00-13h00 et 16h30-17h00)

Les temps de repas et de goûter sont des moments conviviaux qui facilitent les interactions entre les différents acteurs.

De plus, ils répondent à un besoin vital pour tout un chacun...

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Faire des temps de repas un moment de partage (enfant/enfant-enfant/anim), un espace de parole, un temps privilégié afin qu'ils puissent s'exprimer librement et créer des liens.</p> <p>Arriver à l'heure à la cantine afin de respecter le travail de l'agent de service et être vigilant à la durée du repas.</p> <p>Faire les déplacements en groupes et respecter les règles de sécurité</p> <p>Faire goûter les aliments aux enfants afin de diversifier leurs goûts et aborder les règles de nutrition pour grandir en bonne santé</p> <p>Demander aux enfants de s'entraider et de participer aux temps de repas afin de développer l'autonomie, les responsabiliser et les valoriser dans leurs missions.</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Faire des petits groupes qui facilitent la communication✓ Etre présent et à l'écoute✓ Faire respecter le calme (être vigilant au niveau sonore) et recadrer si besoin✓ Possibilité de faire des petits jeux en attendant les plats afin d'aider les enfants à patienter sur le temps du midi✓ Mettre les gilets jaunes pour les déplacements, les compter.✓ Le repas du midi ne doit pas dépasser 1h15✓ Donner aux enfants des missions : apporter l'eau, débarrasser, nettoyer les tables...

Temps libre et temps calmes (à partir de la fin du repas jusqu'au début des activités)

Ces temps sont très importants car ils permettent de réguler le reste de la journée...

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Permettre à chaque enfant de plus de 5 ans de se reposer lors de ces temps pendant 30 minutes afin de respecter son rythme physiologique, de favoriser son attention pour les activités, et ainsi qu'il prenne du plaisir à vivre sa journée à l'accueil de loisirs.</p> <p>Laisser sur le temps libre le choix à l'enfant de son atelier afin qu'il soit acteur de son temps, qu'il gagne en autonomie et développe sa créativité</p> <p>Profiter de ce temps pour vivre un moment d'échange individuel avec l'enfant et ainsi créer un lien privilégié</p> <p>Permettre aux enfants qui ,en ressentent le besoin d'aller faire la sieste</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Pendant le temps calme, mettre en place des ateliers « autonomie » (jeux de sociétés, livres, perles, relaxation...)✓ Le niveau sonore doit être faible✓ Pa présence « active » de l'animateur est indispensable afin de faire respecter le calme. Celui-ci doit avoir une posture calme et montrer l'exemple (parler doucement par exemple)✓ Aménager des coins calmes dans la salle (tapis, coussins...)✓ Mettre de la musique douce, lire des histoires....✓ Diviser les groupes afin d'éviter l'énervement et utiliser tous les espaces disponibles✓ Mettre du petit matériel à disposition des enfants✓ Proposer des jeux calmes✓ Un animateur présent dans la salle de sieste afin de veiller au sommeil des enfants puis lorsque les enfants sont endormis, l'animateur peut rejoindre la salle d'activité.

Temps accueil de soir (de 17h30 à 19h00)

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Faire un bilan rapide avec les familles pour que l'enfant termine sa journée dans de bonnes conditions et écouter les retours de l'enfant.</p> <p>Se rendre disponible auprès des parents pour répondre aux questions et faire des transmissions si besoin.</p> <p>Assurer le suivi des départs des enfants avec les fiches de présences afin de garantir la sécurité et la facturation</p> <p>Proposer aux enfants un temps libre de qualité et encadré afin d'éviter les débordements, les tensions entre enfants</p> <p>Créer du lien entre l'accueil de loisirs et la maison pour que l'enfant se sente bien et revienne avec plaisir</p> <p>Proposer plusieurs espaces afin que chaque enfant puisse faire ses propres choix.</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Echanges oraux avec les familles, noter des informations sur le cahier de liaison si besoin✓ Aller vers les parents, amener l'enfant à expliquer sa journée à ses parents✓ Bien noter les départs sur les fiches de présences (indiquer l'heure)✓ Proposer une panoplie d'activités faciles à mettre en place✓ Faire une évaluation ludique avec les enfants sur leur journée✓ Affichage de photos pour inviter les parents à entrer dans le centre de loisirs

Réunions hebdomadaires animateurs

Elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de la structure et font partie du travail d'un animateur

Objectifs pédagogiques	Actions et moyens mis en place/rôles animateurs
<p>Permettre à chaque animateur de s'exprimer librement et sans jugement pendant les réunions afin d'assurer une bonne intégration de chacun dans l'équipe</p> <p>Faire un point à chaque réunion (évaluation) sur le déroulement du projet d'animation afin de voir où on en est, de réajuster si besoin, de se recentrer sur les objectifs</p> <p>Partager des informations sur l'organisation de la semaine, sur le fonctionnement de l'équipe, sur les enfants, afin d'être sur un pied d'égalité et d'aller tous » dans le même sens »</p> <p>Retravailler les plannings d'activités afin d'assurer une organisation plus fluide entre les membres de l'équipe et que les enfants se sentent plus investis.</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place de réunions hebdomadaires les jeudis de 17h30 à 18h30.✓ Chacun doit être à l'écoute et mettre en place des bonnes conditions d'écoute✓ Inciter la parole de tous✓ Etre sérieux, actifs et investis✓ Reprendre les évaluations des enfants et en discuter✓ Mettre en place des affichages à destination de l'équipe✓ Faire des listes de matériels et de courses si besoin.

L'équipe pédagogique

« Ce sont les individus qui font un séjour et non les activités »

Les parents nous confient leurs enfants. C'est notre responsabilité de garantir la sécurité physique et affective et morale.

Par définition l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun et au respect du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération, s'adapte...

En bref, l'animateur n'est pas là pour « garder » ou pour « occuper » les enfants, mais bien pour ANIMER.

La nature des activités de l'ALSH exige une présence continue du personnel pédagogique auprès des enfants et implique une responsabilité éducative, de surveillance et d'animation.

Cette présence est de caractère moral et juridique au regard de :

- ✓ La bonne réalisation du projet pédagogique et du programme d'activités
 - ✓ La sécurité affective et physique des enfants
 - ✓ Le respect de leur personnalité et de leurs droits

L'exercice de ces différentes responsabilités exige doc :

- ✓ La recherche d'une attitude éducative constante
- ✓ La connaissance et le respect des différentes réglementations
- ✓ Une manière d'être et de faire, fondée sur la prévention, l'écoute et la connaissance des besoins et possibilités des enfants et de l'environnement dans lequel se déroulent les activités.

LES NON NEGOCIABLES DE L'EQUIPE DE DIRECTION

- ✓ Etre capable de s'investir dans la préparation de l'accueil de loisirs et dans les bilans
- ✓ Auto évaluer ses animations
- ✓ Ne pas mettre en danger physique ou moral les enfants et les jeunes
- ✓ Respecter le projet pédagogique
- ✓ La consommation de tabac et d'alcool est interdite dans les locaux
- ✓ La consommation de substances illicites est interdite
- ✓ Respecter les locaux et le matériel
- ✓ Etre à l'écoute des enfants et des jeunes et rassurer si besoin.



Intégration des enfants porteurs de handicaps

Les objectifs de cet accueil :

- ✓ Permettre aux enfants porteurs de handicaps de passer de bons moments avec les autres enfants
- ✓ Répondre aux besoins physiologiques des enfants porteurs de handicaps afin de ne pas les mettre en insécurité
- ✓ Développer chez les autres enfants du centre de loisirs le respect de la différence

Avant l'accueil :

Il est essentiel pour la direction de pouvoir rencontrer l'enfant, ses parents, et au besoin son médecin ainsi que l'équipe éducative

Cette rencontre permettra de connaître l'enfant, son comportement, ses différents troubles, de présenter le handicap, mais aussi pour les parents de nous exprimer ce qu'ils attendent de cette intégration.

La direction devra lui aussi expliquer le fonctionnement de l'accueil et mettre en confiance les parents et l'enfant qui arrive dans un univers encore inconnu

A la fin de cet entretien est établie une fiche de renseignements complémentaires (qui est confidentielle) ou pour certains un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé)

Bien sûr la direction se doit d'informer et de sensibiliser l'équipe d'encadrement

Pendant l'accueil :

Les animateurs ou l'animateur référent devra répondre aux besoins premiers de l'enfant (le changer, le nourrir si besoin...) l'accompagner dans les différents moments de la vie quotidienne, dans les temps d'activités et dans les relations au groupe. Il est important de discuter avec tous les enfants de l'accueil et surtout de répondre aux questions de chacun.

Le but est que l'enfant porteur de handicap vive des temps de plaisir avec les autres enfants. Cela permettra aussi d'aborder la notion de la différence.

Il est aussi important que l'équipe d'encadrement ne surprotège pas l'enfant porteur de handicap, afin que cela ne freine pas son évolution.

Après l'accueil :

Le retour quotidien fait aux parents est primordial. Il peut être fait comme les autres enfants à l'oral en fin de journée. Il s'agira de préciser les points positifs et les limites de l'accueil de l'enfant au point de vue des parents et de l'équipe d'animation. Au besoin, à la fin du séjour de l'enfant ce bilan pourra se faire par écrit. Il est aussi important de discuter en équipe afin de connaître le vécu des animateurs sur la journée (les problèmes rencontrés, les points positifs, les pistes d'amélioration possible)

L'équipe pédagogique devra se poser la question : l'intégration de l'enfant porteur de handicap est-elle réussie ?

SEJOURS COURTS

A la demande des enfants et des parents, nous mettons en place l'été des séjours courts.

Il faut bien garder à l'esprit que pour certains enfants ce sera la première fois qu'ils dormiront sous tentes sans leurs parents. Il sera donc très important de rassurer les enfants.

Le séjour court est aussi un moment angoissant pour les parents qui nous laissent leurs enfants. C'est donc à l'équipe pédagogique de bien communiquer avec les parents sur le déroulement, le trousseau à fournir, comment vont se passer les baignades, les toilettes, les couchages...

L'objectif du séjour court

Les mots d'enfants » dormir avec les copains, se baigner, rigoler »

Les mots des jeunes « être tranquille entre copains, découvrir de nouvelles activités »

Permettre aux enfants de découvrir une autre expérience de vacances, d'être acteurs de leurs vacances et partager des moments de plaisirs avec les copains.

- ✓ Dormir sous tente avec les copains (les enfants pourront choisir avec qui ils souhaitent dormir, tout en respectant la non-mixité)
- ✓ Faire les courses pour les repas (avant et pendant le séjour)
- ✓ Réaliser les menus (les enfants réaliseront les menus, aux animateurs de faire attention à l'équilibre alimentaire)
- ✓ Participer aux différentes tâches (préparation des repas, vaisselle, rangement...)
- ✓ Préparer le matériel avant de partir
- ✓ Participer aux veillées

